



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Mettre l'humain au centre des ODD : une responsabilité partagée



Audition parlementaire annuelle
Siège de l'Organisation des Nations Unies
Salle du Conseil économique et social
bâtiment du Secrétariat
19-20 novembre 2014

Programme

Séance I	19 nov.	9 h.30 – 13 h.15
Ouverture officielle : Projet des Objectifs de développement durable		9 h. 30 – 10 h.00
<i>Allocutions de bienvenue des dirigeants : ONU et UIP</i>	S.E. M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies	
	S.E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	
	M. Saber Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire	
Priorité à l'humain : le droit au développement pour tous		10 h.00 – 12 h.15
<p>Documentation :*</p> <p>Communiqué de Quito (128^{ème} Assemblée de l'UIP)</p> <p>Rapport du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable (12 août 2014 - A/68/970)</p> <p>TST Issue Brief: Human rights including the right to development (HCDH, UNICEF, ONU Femmes, PNUD, PNUE)</p> <p>Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement (4 décembre 1986)</p> <p><i>*Tous ces documents sont disponibles sur le site web de l'UIP, à l'adresse http://www.ipu.org/Splz-f/unga14.htm</i></p>	<p>La réflexion sur le développement a évolué au cours des dernières décennies, mettant désormais davantage l'accent sur les droits de l'homme que sur la satisfaction des besoins de base. Cette approche fondée sur les droits met l'humain au centre du processus de développement et affirme clairement que la satisfaction des besoins n'est pas de la seule responsabilité des citoyens et que les Etats ont aussi des obligations en la matière.</p> <p>Les Etats ont le devoir de respecter, protéger et mettre en œuvre tous les droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, et les droits civils et politiques énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. C'est ce qui ressort également de la Déclaration sur le droit au développement qui définit ce droit comme "un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement".</p> <p>Au plan politique, les obligations de l'Etat en matière de droits de l'homme impliquent une responsabilité partagée des gouvernements, qui initient et appliquent les politiques, et des parlements, organes chargés de légiférer et d'assurer un contrôle. Il leur incombe notamment de faciliter l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la participation politique – pour mentionner quelques-uns des droits fondamentaux – mais aussi d'œuvrer à garantir des résultats correspondant aux plus hauts standards possibles en termes de qualité et d'équité pour tous, sans discrimination. Entre autres choses, la Déclaration des Nations Unies de 1986 sur le droit au développement parle d'"égalité des chances", de "répartition équitable du revenu" et de la nécessité pour les politiques de développement national de "viser à améliorer sans cesse le bien-</p>	

	<p>être de l'ensemble de la population et de tous les individus”.</p> <p>Transposer ce cadre dans des politiques concrètes au niveau national et assurer une mise en œuvre efficace des ODD ne sera pas chose facile. Pour commencer, les ODD eux-mêmes doivent être conçus dans une perspective fondée sur les droits de l'homme. Les politiques de mise en œuvre des ODD devront considérer les besoins humains d'un point de vue plus global et plus interconnecté. Pour ce faire, il faudra notamment adapter les politiques aux groupes les plus vulnérables et autres groupes marginalisés qui sont encore laissés pour compte, même dans des pays qui semblent globalement florissants. Des problèmes comme celui de la pauvreté ne sauraient être réduits à une simple question de revenu.</p> <p>Un modèle universel fondé sur les droits de l'homme, applicable aux pays développés comme aux pays en développement, convient bien à un programme mondial comme celui des ODD. Il devrait notamment susciter de l'intérêt dans les sociétés prospères dans lesquelles les besoins de base sont déjà satisfaits ou en passe de l'être.</p> <p>Discours principal : <i>Mme Amina J. Mohammed, Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la planification du développement après 2015</i></p> <p><i>Questions d'orientation</i></p> <p>Quelles sont les implications de l'approche fondée sur les droits pour les ODD en tant que programme universel ?</p> <p>Comment les pays peuvent-ils tous adopter l'approche fondée sur les droits en tenant compte de leurs différents stades de développement, depuis les sociétés les plus pauvres jusqu'aux sociétés les plus prospères ?</p> <p>Comment les politiques peuvent-elles cibler de manière différenciée les personnes les plus vulnérables, et quels outils seraient nécessaires pour y parvenir ?</p> <p>Comment gouvernements et parlements peuvent-ils travailler ensemble à remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme ?</p> <p><i>Personnalités invitées</i></p> <p>M. Roberto León Ramírez, Membre de la Chambre des députés du Chili, Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de l'UIP</p> <p>S.E. M. Francis Mading Deng, Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies</p> <p>M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général de l'ONU aux droits de l'homme</p> <p>Mme Amina Mohammed, Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la planification du développement après 2015</p> <p>M. Philip G. Alston, professeur à l'Université de New York, Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme</p> <p><i>Modératrice</i></p> <p>Mme Julia Taylor-Kennedy, journaliste de radiotélévision, Conseil Carnegie pour l'éthique dans les affaires internationales</p>
	<p>L'action des Nations Unies pour le développement : comment ça fonctionne ? 12 h.15 – 13 h.15</p>
	<p>Cette plage a pour but de familiariser les parlementaires avec le travail des Nations Unies en faveur du développement, tant sur le plan politique que sur le plan opérationnel. Elle donnera un aperçu de la structure intergouvernementale</p>

	de l'ONU ainsi que de ses programmes de travail dans les pays. Ce sera l'occasion de présenter le Conseil économique et social et son rôle d'organe central de coordination et de décision, d'expliquer ses méthodes de travail et sa place dans la structure de l'ONU. Il sera aussi question du travail du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi que du système de l'ONU au niveau des pays.
	<i>Intervenants</i>
	S.E. M. Martin Sajdik, Représentant permanent de l'Autriche auprès des Nations Unies et Président du Conseil économique et social
	Mme Suki Beavers, Conseillère, Equipe des Processus d'intégration politique, PNUD
	Mme Jane Stewart, Directrice du bureau de New York de l'Organisation internationale du travail, Représentante spéciale de l'OIT auprès des Nations Unies
	<i>Modératrice</i>
	Mme Paddy Torsney, Observatrice permanente de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies

Séance II	19 nov.	15 h.00 – 17 h.30
Pour des marchés au service des citoyens : réglementations et garanties		
<p><i>Documentation :* Rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain et évaluation des conséquences de l'inégalité pour le développement (Rapport du secrétaire général, A/67/394)</i></p> <p><i>Rapport sur la protection sociale dans le monde 2014/15 : Vers la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale (OIT, septembre 2014)</i></p> <p><i>En finir avec les inégalités extrêmes : Confiscation politique et inégalités économiques (Oxfam, janvier 2014)</i></p> <p><i>* Tous ces documents sont disponibles sur le site web de l'UIP, à l'adresse http://www.ipu.org/Splz-f/unga14.htm</i></p>	<p>Il incombe aux Etats, en leur qualité de "principaux détenteurs de devoirs" de s'assurer que des cadres légaux et réglementaires appropriés sont en place pour protéger les droits de l'homme. Si les gouvernements n'ont pas l'obligation de veiller directement à la situation de tous, ils doivent néanmoins être les garants du résultat final, en particulier lorsque celui-ci est dépendant de mécanismes de marché mus par leur propre dynamique interne.</p> <p>La crise financière et économique mondiale de 2008 a clairement montré que les marchés ne s'autorégulent pas et que des réglementations doivent être mises en place pour maintenir la stabilité et éviter les ralentissements économiques qui frappent toujours plus durement les pauvres et les plus vulnérables. Lorsque la préférence est donnée à des approches fondées sur le marché (privatisation des services essentiels comme l'eau, l'éducation ou la santé, par exemple), il est nécessaire de vérifier que leur efficacité passe le test des droits de l'homme. Si certaines personnes en sont exclues parce que les services sont trop chers pour elles, les responsables politiques se doivent d'intervenir.</p> <p>Plus généralement, les gouvernements ont la responsabilité de prendre des mesures volontaristes pour lutter contre le chômage et d'autres problèmes sociaux qui nuisent au développement. Les politiques d'austérité visant à réduire les déficits budgétaires répondent peut-être aux exigences des marchés financiers mais pénalisent l'économie réelle dont dépend la population. En tout cas, lorsqu'elle est nécessaire, l'austérité doit être appliquée équitablement, en tenant compte des besoins des groupes les plus vulnérables. Comme l'affirment des organisations comme l'OIT, il est possible d'assurer un plancher de protection sociale (garantie d'un revenu de base, soins de santé de base, etc.) dans tous les pays, quel qu'en soit le stade de développement.</p> <p>Autre considération importante : au vu des problèmes de développement durable que connaît notre époque et de la prise de conscience croissante des</p>	

	<p>“limites de la croissance”, il est nécessaire d’élaborer des politiques économiques qui placent le bien-être humain au premier plan et ne font pas de la croissance un objectif prioritaire (en particulier dans les sociétés prospères). Il va devenir de plus en plus nécessaire d’intégrer cette perspective dans un cadre réglementaire strict de l’économie.</p> <p><i>Questions d’orientation</i></p> <p>Quelles sont les réglementations nécessaires pour garantir que les marchés soient au service de la population ?</p> <p>Quelles sont les politiques applicables par tous les pays, indépendamment de leur stade de développement, pour assurer des filets de sécurité de base ?</p> <p>Les politiques d’austérité sont-elles toujours justifiées en cas de repli de l’économie ? Comment peuvent-elles être ajustées pour protéger les plus vulnérables ?</p>
	<p><i>Personnalités invitées</i></p> <p>M. Fernando Bustamante, Parlementaire, Equateur</p> <p>S.E. M. Fernando Carrera Castro, Représentant permanent du Guatemala auprès de l’Organisation des Nations Unies</p> <p>Mme Eva Jespersen, Directrice adjointe, Bureau du Rapport sur le développement humain, PNUD</p> <p>Mme Jessica Evans, chercheuse senior spécialisée dans le travail sur les institutions financières internationales, Human Rights Watch</p> <p><i>Modératrice</i></p> <p>Mme Julia Taylor-Kennedy, journaliste de radiotélévision, Conseil Carnegie pour l’éthique dans les affaires internationales</p>
	<p>Réception à l’intention des parlementaires et des ambassadeurs Bureau de l’UIP, Uganda House, 336 East 45^{ème} rue (10^{ème} étage)</p>
	17 h.45 – 19 h.30

Séance III	20 nov.	10 h.00 – 12 h.45
Inégalité et discrimination : les conséquences du développement et les moyens d’inverser la tendance		
<p><i>Documentation :* Rôle des Nations Unies dans la promotion d’un nouvel ordre mondial humain et évaluation des conséquences de l’inégalité pour le développement (Rapport du secrétaire général, A/67/394)</i></p> <p><i>Rapport du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable (12 août 2014 - A/68/970)</i></p> <p><i>En finir avec les inégalités extrêmes : Confiscation politique et inégalités</i></p>	<p>Le nouveau cadre des ODD présente une innovation potentielle avec l’objectif 10 “Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein”. L’une des cibles de cet objectif est d’assurer l’égalité des chances et [de] réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l’adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière”.</p> <p>De fait, les lois et mesures discriminatoires ont des conséquences directes sur le bien-être de la population et sur le développement global, les preuves qui le montrent sont abondantes. Dans plusieurs pays, on peut par exemple faire le lien entre l’augmentation des problèmes d’inégalité économique et la négation des droits des travailleurs, notamment du droit de se syndiquer et plus généralement du droit de négocier de meilleures conditions de travail. C’est l’un des facteurs qui explique que dans de nombreux pays les salaires soient systématiquement restés à la traîne des gains de productivité, débouchant sur des niveaux de revenus insuffisants pour soutenir la demande et sur la concentration des richesses aux mains de quelques-uns.</p>	

<p><i>économiques (Oxfam, janvier 2014)</i></p> <p><i>* Tous ces documents sont disponibles sur le site web de l'UIP, à l'adresse http://www.ipu.org/Splz-f/unga14.htm</i></p>	<p>La violence et la discrimination à l'encontre des femmes, y compris le refus d'accorder aux femmes le droit d'hériter et de posséder des terres et des biens, est une autre illustration de ce problème pernicieux. Ce type de discrimination provient souvent de normes, valeurs et traditions culturelles profondément enracinées dans le tissu social d'un pays. La conséquence directe en est de priver les femmes de la possibilité de lancer ou de développer une activité génératrice de revenu susceptible de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. D'où une moindre productivité et de plus faibles revenus.</p> <p>Les législations discriminatoires sur le VIH/sida sont encore un autre exemple de politiques néfastes au bien-être et au développement. Les législations de ce type limitent l'accès au dépistage et au traitement, ce qui a des répercussions négatives sur la santé publique. C'est un domaine dans lequel l'UIP et l'ONU collaborent étroitement pour obtenir un changement pour le meilleur.</p> <p><i>Questions d'orientation</i></p> <p>Pourquoi les lois discriminatoires qui violent les droits de l'homme et freinent le développement sont-elles si difficiles à supprimer ?</p> <p>Quelle attitude la communauté internationale devrait-elle adopter pour soutenir des réformes législatives qui ne soient pas assorties de conditionnalités ?</p> <p>Que peut-on faire pour renforcer la solidarité de sorte que tous perçoivent l'avantage de supprimer l'exclusion et la discrimination ?</p> <p><i>Personnalités invitées</i></p> <p>Mme Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement ougandais</p> <p>M. Farooq Hamid Naek, sénateur pakistanais</p> <p>S.E. M. Juan Carlos Mendoza-García, Représentant permanent du Costa Rica auprès des Nations Unies</p> <p>Dr Anne-Marie Goetz, Professeur clinicien, Centre des affaires mondiales, Conseillère principale sur la paix et la sécurité, ONU Femmes (en congé sabbatique)</p> <p>Mme Sakiko Fukuda-Parr, professeur à la « New School », Vice-Présidente du Comité des politiques de développement de l'ONU</p> <p><i>Modératrice</i></p> <p>Mme Nermeen Shaikh, journaliste de radiotélévision, Democracy Now!</p>
---	---

Séance IV	20 nov.	14 h.30 – 17 h.45
La plateforme "My World" : un outil dynamique pour favoriser l'interaction entre parlementaires et électeurs		14 h.30 – 14 h.50
Intervention de la Directrice de la campagne du Millénaire des Nations Unies		
Suivi et reddition des comptes dans le cadre des ODD : responsabiliser les citoyens et les institutions		14 h.50 – 17 h.00
<p><i>Documentation :*</i></p> <p><i>Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : les opportunités au niveau national et local (Groupe des Nations Unies pour le développement, septembre 2014)</i></p>	<p>Comme pour les OMD, il faudra assurer un suivi strict des ODD tant au niveau national qu'au niveau mondial. Tandis qu'au niveau mondial, le suivi se limite généralement à l'évaluation des progrès et à des conseils d'orientation, au niveau national (où les gouvernements sont souverains) le suivi est directement lié à la reddition de comptes.</p> <p>Le parlement est par excellence l'institution chargée d'assurer la reddition des comptes. En fin de compte, les parlements sont toutefois eux aussi toujours redevables devant les citoyens. Centrer les ODD sur l'humain implique également</p>	

**Tous ces documents sont disponibles sur le site web de l'UIP, à l'adresse <http://www.ipu.org/Splzf/unga14.htm>*

de veiller à ce que tous les citoyens, quelle que soit leur situation, puissent donner leur avis sur le processus politique et exiger des décisionnaires - gouvernementaux et parlementaires - qu'ils prennent des mesures correctives. La croissance exponentielle des technologies de l'information crée de nouveaux canaux de participation des citoyens aux processus de planification et de budgétisation du développement. Parallèlement, il y a encore une marge considérable d'amélioration des méthodes de participation traditionnelles des citoyens.

Le recueil et l'analyse de données sont des facteurs clés du processus de suivi puisqu'ils fournissent aux détenteurs de droits et aux institutions chargés d'assurer la reddition des comptes (parlements, conseils des droits de l'homme, institutions de vérification, etc.) les informations nécessaires à l'évaluation de l'impact de la politique. Comme l'expérience des OMD l'a montré, de nombreux pays sont encore incapables de produire des données de qualité permettant d'évaluer les progrès à partir d'indicateurs de base. En outre, il arrive souvent que les données fournies directement par les citoyens ne soient pas considérées comme légitimes et de ce fait ne soient pas intégrées au processus politique. L'adoption d'une approche fondée sur les droits pour les ODD, qui mettrait davantage l'accent sur des résultats qualitatifs et des questions de répartition, risque de compliquer encore ces problèmes.

Ces dernières années, des progrès considérables ont été faits pour assurer l'applicabilité des droits au plan juridique. L'application de droits économiques et sociaux contraignants au plan international est de plus en plus fréquemment prononcée par des tribunaux nationaux. Un nouveau protocole se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a mis en place une nouvelle voie institutionnelle permettant aux citoyens de soumettre leurs plaintes directement à un organe de contrôle international. De telles mesures innovantes contribueront à renforcer la reddition des comptes dans le cadre des ODD, et ce faisant, à stimuler la volonté politique de les mettre en œuvre.

Questions d'orientation

Comment faire pour que tous les citoyens puissent être plus directement impliqués dans le contrôle des résultats des politiques et puissent faire connaître leurs réactions ?

Quels sont les modèles participatifs qui se distinguent par leur efficacité ?

Comment mesurer les progrès des ODD dans une perspective fondée sur les droits ?

Comment favoriser des synergies entre les mécanismes de reddition des comptes nationaux et internationaux ?

Personnalités invitées

Mme Dionysia Theodora Avgerinopoulou, parlementaire (Grèce) et Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, UIP

S.E. Mme María Cristina Perceval, Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mme Corinne Woods, Directrice de la Campagne du Millénaire des Nations Unies

Mme Claire Melamed, Directrice du programme croissance, pauvreté et inégalités, Overseas Development Institute (ODI); Chef du Secrétariat, Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général sur la "Révolution des

	données pour le développement durable”
	<i>Modératrice</i>
	Mme Nermeen Shaikh, journaliste de radiotélévision, Democracy Now!
Séance de clôture : La voie à suivre	17 h.00-17 h.45
<i>Un formulaire d'évaluation sera distribué pendant cette séance. Les participants seront invités à le remplir et à le laisser sur leur pupitre. Les formulaires remplis seront ensuite collectés par le personnel de l'UIP.</i>	Cette plage finale sera axée sur le processus qui doit mener à l'adoption des ODD en septembre 2015. Elle permettra de suggérer aux parlementaires des possibilités d'engagement supplémentaire et de mettre en évidence des questions qui devront être affinées lors des prochaines négociations politiques. Ce sera en particulier l'occasion de faire le point sur la campagne en faveur d'un objectif consacré à la gouvernance.
	<i>Intervenants</i>
	M. Saber Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire
	M. Ranko Krivokapić, Président du Parlement du Monténégro
	M. Thomas Gass, Sous-secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions au DAES
	<i>Modérateur</i>
	M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire